

# **PAYS**

de DINAN

Dossier suivi par Camille MEUNIER  
☎ 02.96.87.42.43  
✉ [camille.meunier@pays-de-dinan.org](mailto:camille.meunier@pays-de-dinan.org)

**Monsieur le Président de la Région Bretagne**  
A l'attention de Xavier Bodin,  
Référént territorial du Pays de Dinan

Dinan, le **28 OCT. 2014**

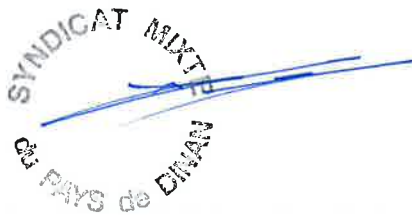
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Pays de Dinan.

Cette dernière est le fruit d'un travail conduit conjointement par nos deux instances depuis plusieurs mois.

Dans l'attente de nos prochains échanges, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

**Marie Reine TILLON**  
Présidente du Syndicat Mixte du Pays de Dinan



**René REGNAULT**  
Président du Conseil de Développement

**Conseil de Développement**  
**du Pays de Dinan**



## Annexe 3 :

# Appel à manifestation d'intérêt relatif aux contrats de partenariat 2014-2020

## *Dossier de réponse au Volet 1*

Ce dossier est à compléter pour le 31 octobre et à envoyer sous format numérique à l'adresse [territoires@region-bretagne.fr](mailto:territoires@region-bretagne.fr) avec copie aux référents territoriaux du service développement territorial et numérique de la Région et copie aux EPCI du territoire.

**Pays de** Dinan

*Date d'envoi par le Pays :* 28 OCT. 2014

*Date de réception à la Région :*

*Signature du Président  
du Pays*

*Signature du Président  
du Conseil de développement*

## Préalable

Ce document a pour objet de formaliser la réponse de chacun des territoires à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Région dans le cadre des approches territorialisées des fonds régionaux et européens 2014-2020.

Il concerne uniquement le Volet 1 de l'AMI, relatif à la stratégie de territoire et à l'identification des problématiques sur lesquelles chacun des Pays souhaite travailler pour les prochaines années et pour lesquelles il sera possible de mobiliser les crédits du contrat de partenariat.

Il concerne également la déclinaison plus précise du cadre d'intervention des crédits régionaux et du FEDER territorialisé.

Il est donc attendu du Pays qu'il présente :

- la **stratégie de développement du territoire et les enjeux** qui se dégagent ;
- la traduction de ces enjeux en grands **axes et priorités de développement** fondements du contrat de partenariat ;
- **les propositions de mobilisation des fonds** européens et régionaux du contrat de partenariat pour la mise en oeuvre de ces axes et priorités.

### Présentation du document :

#### **1<sup>ère</sup> partie : le territoire et sa stratégie**

- Présentation des caractéristiques de territoire, synthétisées dans un tableau AFOM (Atouts, faiblesses, opportunités, menaces)
- Identification des enjeux du territoire

#### **2<sup>ème</sup> partie : les axes du contrat de partenariat**

- Au regard des enjeux du territoire : identification des axes et priorités de développement du contrat de partenariat
- Problématisation et description des axes et priorités
- Proposition de mobilisation des fonds du contrat de partenariat sur ces axes

#### **3<sup>ème</sup> partie : la politique territoriale régionale**

- Description de chaque axe et priorité de développement
- Déclinaison en fiches actions pour la politique territoriale régionale

#### **4<sup>ème</sup> partie : les fonds européens**

- Investissement territorial intégré (ITI) FEDER
- Programme Leader, (dont la déclinaison précise fait l'objet du 2<sup>ème</sup> Volet de l'AMI),
- Consultation sur le volet territorial du FEAMP (faisant l'objet d'un appel à candidatures ultérieur)

#### **5<sup>ème</sup> partie : la gouvernance**

- Proposition de composition du comité unique de programmation et de ses modalités de fonctionnement

# 1. Le territoire et sa stratégie

## À joindre : une synthèse de la stratégie du territoire (10 pages environ) :

Descriptif des caractéristiques du territoire et de ses enjeux de développement. Le document comprendra la stratégie établie par le Pays, à même de répondre à ses enjeux. Cette démarche sera menée en lien avec les documents existant et réflexions stratégiques déjà menées sur le territoire par les acteurs locaux, la Région et les Départements (pour le Finistère, elle s'appuiera sur la lecture partagée des enjeux de développement du territoire).

L'ensemble de ces éléments seront synthétisés dans le tableau ci-dessous.

|   |  |
|---|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Forces</b><br/><i>(Spécificités, atouts particuliers du pays)</i></p> <p>Regain démographique depuis 1999</p> <p>Attractivité du territoire (solde migratoire positif expliquant à lui seul la croissance démographique)</p> <p>Tissu économique diversifié</p> <p>Maillage de services</p> <p>Bonne desserte routière</p> <p>3 lignes TER sur le territoire</p> <p>Maillage des communes notamment via les pôles secondaires, les pôles relais</p> <p>Des filières émergentes</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Fragilités</b><br/><i>(Faiblesses, évolutions récentes défavorables, manques...)</i></p> <p>Vieillesse de la population (solde naturel nul, part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne régionale, évolution négative des 15-29 ans)</p> <p>Desserrement des ménages</p> <p>Proportion importante d'entreprises sans salariés</p> <p>Un tourisme essentiellement concentré sur le littoral</p> <p>Vieillesse des médecins/Risque de désertification médicale</p> <p>Très faible, voire inexistante desserte des réseaux de transports en commun dans le sud-ouest du Pays</p> <p>Ligne TER Dol/Dinan/Lamballe à moderniser</p> <p>Perte d'attractivité du pôle principal au profit des villes extérieures au Pays (Saint Malo, Rennes, Lamballe)</p> |
| <p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b><br/><i>(Potentiels, éléments porteurs de richesse à venir...)</i></p> <p>Objectif politique du SCoT : accueillir 17 000 hab en 20 ans</p> <p>Projet de coopération bois</p> <p>Valorisation des déchets</p> <p>Développement de débouchés en agriculture</p> <p>Valorisation de la mer et de ses acteurs</p> <p>S'appuyer sur un réseau d'acteurs actifs</p> <p>S'appuyer sur l'armature du SCOT pour renforcer les pôles</p> <p>Modernisation de l'axe ferroviaire Bretagne nord</p> <p>Travailler les complémentarités des pôles entre eux</p> | <p style="text-align: center;"><b>Menaces</b><br/><i>(Risques à venir, tendances défavorables...)</i></p> <p>Risque d'un territoire à l'image vieillissante, non attractif pour les jeunes, et qui n'attirerait plus</p> <p>Mutation de l'agriculture</p> <p>Fuites entreprises//offre foncière peu attractive</p> <p>Décrochage du territoire par rapport aux autres territoires bretons en termes de numérique</p> <p>Pays tiraillé par ses franges</p> <p>Evolution des modes et rythmes de vie, risque de fragilisation d'une frange de la population, allongement de la durée de vie</p>  |
| <p><b>Enjeux</b></p> <p>Répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population (santé, maintien à domicile, habitat et autres services à la population...)</p> <p>Répondre aux besoins de la population arrivant sur le territoire (enfance, santé, équipements de loisirs...)</p>   |  |

Accompagner et maintenir la jeunesse sur le territoire

Conforter les emplois présents sur le Pays (transmission/reprises) et développer les filières innovantes

Optimiser l'utilisation du foncier à vocation économique

Rendre le Pays de Dinan attractif pour les entreprises, pour les salariés, etc.

Prolonger le maillage entrepris via LEADER sur les services

Percevoir et développer des services à la population comme outil majeur de cohésion sociale et d'attractivité du territoire

Travailler à l'intermodalité et à la complémentarité de l'offre de mobilité

Accélérer le développement de l'ADSL et du THD sur le Pays

Conforter l'armature du SCoT

Renforcer le pôle principal

Développer les initiatives d'optimisation du foncier en « dents creuses dans les bourgs »

## 2. Les axes du contrat de partenariat

|   |   |
|---|---|
| <b>AXE "PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT"</b> (cf p 14 de l'AMI)<br><i>Maximum de 3 priorités</i>   |   |
| <b>Priorité de développement 1 :</b><br><i>Présentation succincte de la problématique</i>   | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementale du territoire       |
| <p>Si la population du Pays de Dinan, dans son ensemble, évolue positivement depuis 10 ans et pourrait croître de 17 000 habitants d'ici 20130, il n'en demeure pas moins que la part déjà prépondérante de celle du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge va aller en augmentant et celle des jeunes générations en diminuant, si rien n'est fait pour valoriser les ressources humaines locales, économiques et environnementales du territoire.</p> <p>Il faut agir, selon une logique prospective, sur plusieurs leviers en pensant l'avenir du territoire en termes d'attractivité et de dynamisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et maintenir les jeunes sur le territoire. Ils représentent l'avenir. Ils sont, potentiellement, ressource d'emploi pour les structures économiques, réponse à la problématique de la transmission/reprise d'entreprises, force d'initiative et d'innovation, force de rééquilibrage des typologies de populations.</li> <li>• Accompagner toutes les forces vives du territoire car leur diversité et leur dynamisme, leur capacité d'innovation sont gage de développement et d'attractivité pour les investisseurs, les populations actuelles et à venir.</li> <li>• Valoriser l'attractivité du territoire, dans son ensemble, de la façade maritime et estuarienne aux zones rurales, tant en matière de cadre de vie, de ressources locales et de développement durable</li> </ul>              |   |
| <b>Priorité de développement 2 :</b><br><i>Présentation succincte de la problématique</i>   | Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays  |
| <p>Le Pays de Dinan est un territoire rural étendu avec un pôle de centralité principal et 3 pôles de centralité secondaires et de nombreux bourgs ruraux dont l'aménagement et l'urbanisme se sont développés, ces dernières décennies, selon un schéma «horizontal» conforme à ce qui s'est fait traditionnellement au niveau national et donc consommateur de terres agricoles.</p> <p>Aujourd'hui le SCoT définit des orientations, évolutives dans le temps, en matière d'aménagement et d'urbanisme durable, sur le Pays, pour un meilleur accueil des populations à venir et une meilleure prise en compte des besoins de toutes les typologies de population déjà présentes.</p> <p>Il convient d'y répondre de la manière la plus efficace et la plus durable possible, toujours selon une logique prospective, en prenant en compte les potentialités de développement économique du territoire et d'accroissement de la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien connaître l'existant, les moyens et outils nécessaires, les acteurs concernés et les actions à mettre en œuvre et de bien les faire connaître auprès des différents publics (information/communication).</li> <li>• Penser et favoriser un aménagement et un urbanisme basés sur des critères de qualité et d'innovation, pour le cadre de vie, notamment, en matière de construction neuves, de rénovation, de réhabilitation énergétique et de lien social.</li> </ul> |   |
| <b>Priorité de développement 3 :</b><br><i>Présentation succincte de la problématique</i>   | Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles |
| <p>L'attractivité d'un territoire et la qualité de son cadre de vie dépend, entre autre, de la qualité, la diversité de ses services et de leur accessibilité. Chaque habitant d'un territoire, tout au long de sa vie - de la petite enfance à la fin de vie - fait appel à des services différents et ses besoins évoluent en fonction de son âge, de sa localisation, de ses activités, de sa situation familiale, etc. Un service essentiel reste toutefois indispensable, tout au long de la vie : l'offre de soins et de prévention.</p>  |   |

Le Pays de Dinan, en tant que territoire rural n'échappe à la problématique de l'offre de santé qui devient prégnante depuis plusieurs années.

A cela s'ajoute une faiblesse réelle en matière d'accessibilité aux services dits essentiels, sur le territoire, en particulier en ce qui concerne la mobilité géographique, mais également l'accessibilité et mobilité numérique.

Toujours dans une logique prospective et aussi d'efficacité, le territoire, se doit de penser l'amélioration et le développement de l'offre de services, notamment en matière de santé, et l'accessibilité à l'échelon du Pays, en concertation avec tous les acteurs concernés, tant publics que privés, en s'appuyant sur une optimisation du maillage du territoire et la mutualisation des offres et initiatives locales.

**AXE "RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL"**

**(facultatif)** (cf p 14 de l'AMI)

*Présentation succincte de la problématique ; si vous ne souhaitez pas activer cet axe, expliciter ce choix*

Conforter l'armature du SCoT

Avec le pôle dinannais (communes de Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert, Taden, Trélivan), le Pays possède une « petite agglomération » regroupant environ 27 000 habitants, présentant un caractère historico-patrimonial de premier plan, proposant les principaux équipements, commerces, services supérieurs et intermédiaires du Pays, pourvoyant une part significative des emplois. Les fonctions spécifiques que doit assurer l'agglomération dinannaise à l'échelle du Pays sont réaffirmées dans le SCOT à travers un statut de pôle de centralité principal.

Aussi, il apparaît primordial dans l'intérêt de l'ensemble des habitants et acteurs du Pays de Dinan de « faire mieux et plus de ville » dans ce pôle dinannais.

En articulation avec ce statut de pôle de centralité principal de l'agglomération dinannaise, le SCOT affirme la volonté de développer des pôles de centralité secondaire : Plancoët, le bipôle Broons-Caulnes, le bipôle Matignon – Saint-Cast le Guildo. Ces pôles secondaires doivent jouer un rôle complémentaire par rapport au pôle de centralité principal de Dinan. Leur offre d'équipements et de services relaye les fonctions de centralité, sur tout le territoire du Pays.

**AXE "SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS"** (cf p 15 de l'AMI)

*Présentation succincte de la problématique:*

Promouvoir une politique petite enfance et enfance de qualité et contribuant à renforcer l'attractivité du Pays de Dinan

Entre 2014 et 2030, la population du Pays de Dinan pourrait croître de 17 000 habitants (prospective démographique du SCOT) sous les effets conjugués d'une attractivité résidentielle renouvelée et de ses propres dynamiques naturelles. De facto, le volume des besoins et des demandes ira croissant dans les deux décennies à venir.

La nature des besoins et des demandes va également fortement se modifier :

- allongement de la durée de vie et attractivité du territoire pour des populations retraitées ;
- risque de fragilisation sociale accrue d'une frange de la population (jeunes, femmes...) ;
- évolution des modes et rythmes de vie ;
- évolution des technologies de l'information et de la communication ;

Les besoins sont immenses. Les acteurs du territoire ont choisi néanmoins de mobiliser cet axe aux bénéfices de actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Ils sont en effet l'avenir du Pays.

## Mobilisation souhaitée des fonds du contrat de partenariat

Mettre une croix pour indiquer le souhait mobiliser le fonds cité en tête de colonne sur la priorité de développement ou l'axe cité en tête de ligne.

| Axes de mobilisation des fonds  | Fonds Région             | FEDER                    | FEADER                   | FEAMP                    |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Priorité de développement 1 :</b><br><i>Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementale du territoire</i>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Priorité de développement 2 :</b><br><i>Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays</i>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Priorité de développement 3 :</b><br><i>Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles</i>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Axe "Rééquilibrage territorial" :</b><br><i>Conforter l'armature du SCoT</i>   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Axe "Services essentiels à la population" :</b><br><i>Promouvoir une politique petite enfance et enfance de qualité et contribuant à renforcer l'attractivité du Pays de Dinan</i> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



### 3. La politique territoriale régionale

Les fiches descriptives des axes et priorités de développement concernent l'ensemble des fonds du contrat de partenariat. Les fiches actions concernent les crédits régionaux de la politique territoriale

#### AXE "PRIORITES DE DEVELOPPEMENT" (p 14 de l'AMI)

Priorité de développement n° 1 : **Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementales du territoire**

#### Problématique posée au territoire

Si la population du Pays de Dinan, dans son ensemble, évolue positivement depuis 10 ans et pourrait croître de 17 000 habitants d'ici 20130, il n'en demeure pas moins que la part déjà prépondérante de celle du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge va aller en augmentant et celle des jeunes générations en diminuant, si rien n'est fait pour valoriser les ressources humaines locales, économiques et environnementales du territoire.

Il faut agir, selon une logique prospective, sur plusieurs leviers en pensant l'avenir du territoire en termes d'attractivité et de dynamisme :

- Accompagner et maintenir les jeunes sur le territoire. Ils représentent l'avenir. Ils sont, potentiellement, ressource d'emploi pour les structures économiques, réponse à la problématique de la transmission/reprise d'entreprises, force d'initiative et d'innovation, force de rééquilibrage des typologies de populations.
- Accompagner toutes les forces vives du territoire car leur diversité et leur dynamisme, leur capacité d'innovation sont gage de développement et d'attractivité pour les investisseurs, les populations actuelles et à venir.
- Valoriser l'attractivité du territoire, dans son ensemble, de la façade maritime et estuarienne aux zones rurales, tant en matière de cadre de vie, de ressources locales et de développement durable

#### Objectifs

- Accompagner et maintenir les jeunes sur le territoire
- Valoriser les ressources humaines et renforcer, accompagner les initiatives et les entreprises
- Valoriser et structurer les ressources locales
- Renforcer et promouvoir le caractère et les activités maritimes du territoire et œuvrer à un développement durable de la zone côtière et estuarienne
- Accompagner l'évolution de l'économie locale vers une plus grande prise en compte des enjeux du développement durable voire vers la mise en place d'une économie circulaire

#### Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

- Economie                       Accessibilité                       Cadre de vie  
 Maritimité                       Ressources

#### Fonds du contrat de partenariat mobilisés

- Crédits régionaux                       FEADER (Leader)                       FEDER (ITI)                       FEAMP

|   |   |
|---|---|
| <b>Politique territoriale régionale</b> (crédits régionaux du contrat de partenariat)             |   |
| <b>Intitulé des fiches actions déclinant la Priorité</b> (maximum de 5 fiches) (cf p 14 de l'AMI) |   |
| <b>Fiche action 1.1 :</b>   | Accompagner et maintenir les jeunes sur le territoire   |
| <b>Fiche action 1.2 :</b>   | Valoriser les ressources humaines et renforcer, accompagner les initiatives, les entreprises  |
| <b>Fiche action 1.3 :</b>   | Valoriser et structurer les ressources locales et favoriser l'innovation  |
| <b>Fiche action 1.4 :</b>   | Renforcer et promouvoir le caractère et les activités maritimes du territoire, et œuvrer à un développement durable de la zone côtière et estuarienne                 |
| <b>Fiche action 1.5 :</b>   | Accompagner l'évolution de l'économie locale vers une plus grande prise en compte des enjeux du développement durable pour la mise en place d'une économie circulaire |
| <b>Montant de l'enveloppe dédiée à la Priorité (crédits régionaux) :</b>                          | <b>1 650 000 €</b>  |

**Indicateurs de résultat**  
*Mesurent la façon dont les actions menées participent à la mise en oeuvre de la priorité de développement (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Si la priorité mobilise des fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |  |
|---|--|
| <b>Priorité de développement n° 1 :</b> | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementales du territoire |
| <b>Fiche action n° 1.1 :</b>            | Accompagner et maintenir les jeunes sur le territoire                                      |

### Problématique spécifique à cette action

Objectif : Accompagner et maintenir les jeunes sur le territoire

Contexte : Les acteurs du Pays de Dinan estiment que l'insertion sociale et économique durable de la jeunesse constitue un enjeu prioritaire en termes de politique publique locale. Les jeunes sont l'avenir de notre territoire.

Il s'agira ainsi, à travers les initiatives et actions conduites, d'intervenir auprès de la jeunesse (à partir de 11 ans), en relais des politiques petite enfance et enfance soutenues via la fiche action « services collectifs essentiels ».

Au-delà de développer une offre de services, il s'agit bien de favoriser l'insertion citoyenne des jeunes en travaillant de front sur les thématiques sport-loisirs, formation initiale et continue puis insertion professionnelle, logement, mobilité, santé et bien-être, culture, soutien à la création, implication dans la vie publique locale...

De fait, il apparaît indispensable que dans la mise en œuvre future des initiatives et actions, les acteurs locaux s'interrogent systématiquement sur les spécificités et attentes de ce public et les réponses susceptibles d'être déployées sur le territoire.

### Type de projets éligibles

Création de point d'accueil, d'information jeunesse (11-26 ans) où les possibilités d'actions sont multiples (Loisirs, animation, prévention, orientation...) par ex point accueil écoute jeunes (PAEJ), points informations jeunesse (PIJ)

Mise en réseau des acteurs

Accompagnement à la gestion de budget, de politiques jeunesse type "mon premier job d'été", mobilité internationale (ouverture sur le monde du type séjour/accueil/échanges)

Soutien aux initiatives locales (bassins de vie de proximité) en faveur des équipements et animations : création de lieux dédiés, mise en place d'ingénieries et de moyens humains d'animations, création d'événementiels ou de manifestations par les jeunes

etc.

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités  
Privés

### Dépenses éligibles

Études  
Fonctionnement  
Investissement  
Animation  
Communication  
Formation

### Dépenses non éligibles

**Critères de sélection proposés par le Pays**

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Cohérence et dimension partenariale

**Modalités de financement proposées par le Pays**

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

**Indicateurs de réalisation**

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |  |
|---|--|
| <b>Priorité de développement n° 1 :</b> | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementales du territoire   |
| <b>Fiche action n° 1.2 :</b>            | Valoriser les ressources humaines et renforcer, accompagner les initiatives, les entreprises |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectif :** Valoriser les ressources humaines et renforcer, accompagner les initiatives et les entreprises

**Contexte :** Les compétences, les initiatives, la créativité des habitants du Pays de Dinan doivent être reconnues, accompagnées et soutenues. Les femmes, les hommes, les jeunes, les seniors, les associations, les entreprises, les porteurs de projets publics ou privés, etc., tous doivent avoir la possibilité de concrétiser, de pérenniser leur projet sur le Pays.

Il convient aujourd'hui de passer un cap pour redynamiser le tissu humain, économique, associatif, culturel, etc. du Pays de Dinan :

- Il existe des dispositifs d'accompagnement collectif et individuel encore peu lisibles des habitants et faiblement coordonnés. Il convient donc de renforcer :
  - ➔ les conditions d'accueil et d'accompagnement personnalisé des porteurs de projets et des entrepreneurs (dont transmission/reprise d'entreprises)
  - ➔ les réseaux des acteurs à l'échelle du Pays à l'aide d'outils de mutualisation, de coopération de type plate forme permettant de fournir les informations, les formations, les moyens de faire rayonner le Pays et d'anticiper les mutations
- Notre territoire, entendu comme espace économique cohérent, pâtit d'une visibilité inégale auprès des entrepreneurs et investisseurs, d'où la nécessité :
  - ➔ d'engager une politique de promotion ciblée à l'échelle du Pays (économique, touristique, etc.)
  - ➔ de prévoir et anticiper les besoins d'emplois et de compétences à l'échelle du Pays
- La perception des entreprises du Pays est à améliorer ; et des synergies interentreprises sont à développer, de même que les réseaux des acteurs à l'échelle du Pays.
- La reconnaissance du poids économique, du dynamisme, de la valeur ajoutée des associations, coopératives, est à améliorer (16% des emplois dans l'ESS, le Pays de Dinan dépasse la moyenne régionale (13%) et largement la moyenne nationale (10%))
- La valorisation des métiers présents au sein des différents employeurs du Pays est une priorité, d'où la proposition d'initiatives du type Forum de l'emploi (événement)/Forum de l'alternance (renforcer l'accueil en alternance jusqu'au niveau ingénieur sur le Pays de Dinan) avec le message suivant « les entreprises du Pays de Dinan recrutent ! Venez découvrir les métiers près de chez vous ! »
- Les petites entreprises du pays de Dinan ont besoin de mutualiser des ressources humaines et doivent être accompagnées en ce sens.

### Type de projets éligibles

Plate-forme de mise en réseau, de coordination, de mutualisation etc. ;  
Agence de développement économique ;  
Démarche GPEC ;  
Valorisation de métiers dont ceux liés aux productions locales  
Actions de sensibilisation auprès des chefs d'entreprises, des citoyens ;  
Développement de compétences des artisans (ou autres) liées aux mutations/nouvelles problématiques (ex : adaptation logements personnes âgées et/ou handicapées, rénovation énergétique)  
Formations aux usages du numériques par ex  
etc.

**Type de bénéficiaires**

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités

Privés

**Dépenses éligibles**

Etudes

Fonctionnement

Investissement

Animation

Communication

Formation

**Dépenses non éligibles**

**Critères de sélection proposés par le Pays**

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

**Modalités de financement proposées par le Pays**

Autofinancement minimum

Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*

Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*

Autres fonds mobilisables (européens...)

Complément d'informations *(autres modalités à préciser)*

**Indicateurs de réalisation**

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |  |
|---|--|
| <b>Priorité de développement n° 1 :</b> | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementales du territoire |
| <b>Fiche action n° 1.3 :</b>            | Valoriser, structurer les ressources locales et favoriser l'innovation                     |

### **Problématique spécifique à cette action**

Objectifs : Valoriser, structurer les ressources locales et favoriser l'innovation

Contexte : Comparativement à d'autres territoires bretons ou limitrophes, le Pays de Dinan apparaît relativement en retrait sur les créneaux de l'excellence et de l'innovation. Cela se traduit notamment par la faiblesse des locomotives économiques et des centres de ressources de rayonnement régional.

Au-delà du maintien d'un « capital économique » édifié depuis des décennies mais fragilisé par des effets conjoncturels ou structurels, les acteurs du Pays de Dinan souhaitent renforcer la reconnaissance et la compétitivité économique du territoire à l'échelle régionale et au delà, en le positionnant sur des filières porteuses et innovantes. Des mutations de certains secteurs, artisanat, agriculture notamment, conduisent les professionnels à se former, à diversifier leurs activités, à innover et à expérimenter.

Il faut, dans une logique prospective, porter le regard au-delà, en s'interrogeant sur la compétitivité et le positionnement économique à plus long terme, dans un contexte régional.

Le territoire du Pays de Dinan présente une qualité et une diversité qui en font un territoire d'exception. Ces atouts ne semblent pas avoir exprimé toutes leurs potentialités en termes de valorisation économique. L'enjeu est donc de se doter d'outils permettant leur développement, leur mise en valeur tant dans le domaine touristique que culturel.

Il faut faire preuve d'audace et parier, davantage que cela n'a été fait jusqu'à présent, sur des filières porteuses et innovantes (ex : filière mer, énergie, agriculture, tourisme, granit breton, etc.) et renforcer certains centres de ressources locaux (ex : Pôle Cristal). Il faut favoriser les initiatives à forte valeur ajoutée.

### **Type de projets éligibles**

Mise en place de groupement de producteurs, d'achat

Valorisation des productions locales et structuration de filières : labellisation produits, développement nouveaux produits...

Études de faisabilité, de développement...

Animation

Investissement

### **Type de bénéficiaires**

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités

Privés

### **Dépenses éligibles**

Etudes

Fonctionnement

Investissement

Animation

Communication

Formation

R&D

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feeder.*



|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 1 :</b> | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementale du territoire   |
| <b>Fiche action n° 1.4 :</b>            | Renforcer et promouvoir le caractère et les activités maritimes du territoire, et œuvrer à un développement durable de la zone côtière et estuarienne |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectif :** Renforcer et promouvoir le caractère et les activités maritimes du territoire, œuvrer à un développement durable de la zone côtière et estuarienne.

**Contexte :** Contrairement à d'autres Pays maritimes où la monoactivité prédomine, les caractéristiques littorales du Pays de Dinan ont permis à une pluriactivité maritime de se développer et de se maintenir. Ainsi, la pêche professionnelle, la mytiliculture, l'ostréiculture, la transformation des produits de la mer, les chantiers navals, la plaisance, le tourisme balnéaire, la pêche à pied, etc. constituent un panel d'activités parfaitement représentées sur nos côtes. Ces activités sont autant d'enjeux désormais pris en considération à l'échelle du Pays de Dinan. La mer est en effet devenue une réalité incontournable pour notre territoire, grâce notamment à la mise en place depuis 2012 de notre politique de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) sur le bassin Rance-Côte d'Emeraude. L'établissement de liens entre les différents usagers et occupants de la mer et du littoral a permis progressivement le renforcement du caractère maritime de notre territoire.

Les actions mises en place dans le cadre de la GIZC (candidature du port de St Cast à la maintenance du parc éolien offshore, inventaires cales et zones de mouillages, WEB SIG et schéma de la plaisance, Forums et cafés de la mer, etc.) ont permis de mieux connaître les usages et leurs interactions respectives. Cette base de travail doit permettre de passer à une phase de réalisation d'actions identifiées comme prioritaires (cales d'accès à l'eau, carénage, communication sur la sécurité, saturation des sites de mouillages, aménagements, animation de réseau, etc.).

Cette première phase de la GIZC a également permis de mettre en lumière des attentes précises de la part des acteurs du monde maritime notamment dans les domaines de la valorisation des produits et des métiers de la mer, du développement de nouvelles filières, de la pluriactivité maritime et de l'innovation. Le Pays de Dinan entend donc œuvrer concrètement dans ces domaines. L'enjeu est de promouvoir le développement de nouvelles activités, tout en aidant au maintien des activités primaires de production des produits de la mer, le tout dans un cadre durable et défini en concertation.

L'arrivée de nouveaux domaines d'activités sur nos côtes laisse en effet augurer des possibilités de développement inédites, tant en ce qui concerne les EMR (parcs éoliens offshore ; énergie marémotrice et houlomotrice ; valorisation du biogaz issu de l'algoculture...), l'alimentation (diversification de la filière halieutique et conchylicole), la valorisation des métiers, des ressources ou la recherche marine. Le Pays de Dinan a les capacités de devenir un pôle maritime et une vitrine de la pluriactivité maritime durable.

Par ailleurs, l'accompagnement de la mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches (PCP) et du développement durable des zones côtières par le biais du nouveau Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) laisse imaginer de nouvelles possibilités de financements pour nos objectifs de valorisation des multiples ressources de la zone côtière et estuarienne du Pays de Dinan.

### Type de projets éligibles

Actions d'accompagnement d'un développement durable de la navigation de plaisance (gestion des places, gestion des déchets, carénage, mise en place d'outils collaboratifs, collectes d'épaves, amélioration des accès à l'eau, formations à la sécurité, etc.)

Aide à la mise en place d'actions de valorisation des produits de la mer de Rance-Côte d'Emeraude, labellisation, promotions....

Accompagnement des professionnels dans des projets d'équipements s'inscrivant dans un développement durable de leurs activités (viviers, économie d'énergie, formation, etc.)

Aide à la diversification des activités (pescatourisme, vénériculture ou autre)

Actions de formations maritimes (sécurité, navigation, environnement, premiers secours, etc.)

Étude et aide au développement de nouvelles filières et/ou à la commercialisation de nouveaux PDM (algoculture, crépidules, etc.)

Études d'installation de port à sec

Étude de faisabilité et mise en place d'aires de carénage publiques sur le territoire  
 Étude, soutien et promotions aux actions d'éducation à la mer et ses métiers  
 Développement et diversification des outils de concertation dédiés aux acteurs de la mer et du littoral  
 Accompagnement de la mise en place du schéma des accès à l'eau  
 Étude de développement d'un volet mer de SCOT  
 Étude et développement d'infrastructures dédiées à la recherche marine

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités  
 Privés

### Dépenses éligibles

Etudes  
 Fonctionnement  
 Investissement  
 Animation  
 Communication  
 Formation  
 R&D

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 1 :</b> | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementale du territoire   |
| <b>Fiche action n° 1.5 :</b>            | Accompagner l'évolution de l'économie locale vers une plus grande prise en compte des enjeux du développement durable pour la mise en place d'une économie circulaire |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectifs :** Accompagner l'évolution de l'économie locale vers une plus grande prise en compte des enjeux du développement durable pour la mise en place d'une économie circulaire

**Contexte :** Le modèle linéaire « produire, consommer, jeter » a atteint ses limites. Inscrit dans le développement durable, l'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe d'un cycle de vie des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Une filière bois énergie s'est structurée sur le Pays de Dinan. Cela montre les potentialités du territoire à la fois en matière de présence d'une ressource de qualité et variée (bois, déchets verts, déchets alimentaires...) mais aussi en matière d'esprit d'initiative et d'innovation.

Ces démarches inventives, ancrées localement, doivent être confortées et accompagnées dans leur développement.

Plusieurs filières pourraient être expérimentées et mises en œuvre (non exhaustif) :

- Bois : L'objectif sera, en s'appuyant sur ce qui a été entrepris jusqu'à présent, d'impulser un nouvel élan à la filière bois, en sécurisant l'exploitation et les approvisionnements de la matière première et en accompagnant des initiatives à même de faire émerger des nouveaux débouchés (bois d'œuvre, valorisation de la biomasse locale, coopération autour de la vente de chaleur etc.).
- Méthanisation : elle paraît réunir de nombreux atouts, à plus forte raison au sein d'un territoire rural où l'élevage est prépondérant. Il paraît important, à terme, d'approfondir l'opportunité et la faisabilité de la structuration d'une telle filière à l'échelle du Pays voire au-delà, tant sur le plan technique qu'économique.
- Eolien : Le Pays a déjà travaillé à la possibilité de se doter d'une énergie « vent » par le biais d'un schéma éolien désormais prêt à être mis en œuvre.
- Photovoltaïque : les nombreuses exploitations agricoles du territoire, comme les entreprises ou les bâtiments municipaux sont autant de potentiels pour le photovoltaïque. Déjà quelques-unes utilisent avec bonheur cette énergie, et peuvent ainsi en être les ambassadeurs. Par ailleurs, certains sites dégradés peuvent trouver une seconde vie grâce à une installation photovoltaïque. C'est le cas, par exemple, d'anciennes décharges.
- Déchets : L'exemple des ressourceries illustre bien l'esprit souhaité par les acteurs au sein de cette fiche action. Ainsi, en favorisant le réemploi, les ressourceries se situent à la croisée des thématiques de l'environnement, du social et de l'économie : réduction de la production de déchets avec le réemploi, lien social et local, mais aussi création d'emploi. Par ailleurs, la valorisation des déchets verts de plus en plus nombreux en déchetteries pourra être travaillée (broyage, paillage, compostage...)
- etc.

### Type de projets éligibles

Structuration de filières  
 Promotion de filières  
 Développement de filières, études préalables...  
 Réseau de chaleur (association d'acteurs de divers horizons...)  
 Ressourceries  
 Recherche et Développement, projets innovants

### Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités

Privés

### Dépenses éligibles

Etudes  
Fonctionnement  
Investissement  
Animation  
Communication  
Formation  
R&D

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

**Priorité de développement n° 2 :** Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays

### Problématique posée au territoire

Le Pays de Dinan est un territoire rural étendu avec un pôle de centralité principal et 3 pôles de centralité secondaires et de nombreux bourgs ruraux dont l'aménagement et l'urbanisme se sont développés, ces dernières décennies, selon un schéma «horizontal» conforme à ce qui s'est fait traditionnellement au niveau national et donc consommateur de terres agricoles.

Aujourd'hui le SCoT définit des orientations, évolutives dans le temps, en matière d'aménagement et d'urbanisme durable, sur le Pays, pour un meilleur accueil des populations à venir et une meilleure prise en compte des besoins de toutes les typologies de population déjà présentes.

Il convient d'y répondre de la manière la plus efficace et la plus durable possible, toujours selon une logique prospective, en prenant en compte les potentialités de développement économique du territoire et d'accroissement de la population.

- Bien connaître l'existant, les moyens et outils nécessaires, les acteurs concernés et les actions à mettre en œuvre et de bien les faire connaître auprès des différents publics (information/communication).
- Penser et favoriser un aménagement et un urbanisme basés sur des critères de qualité et d'innovation, pour le cadre de vie, notamment, en matière de construction neuves, de rénovation, de réhabilitation énergétique et de lien social.

### Objectifs

- Doter le territoire d'outils de connaissance, d'outils de planification et d'outils opérationnels en matière d'aménagement et d'urbanisme
- Accompagner les acteurs pour optimiser les réponses et les outils permettant un accès au logement adapté aux étapes de la vie
- Revitaliser les centres bourgs grâce à la rénovation, la réhabilitation énergétique de l'habitat
- Encourager et faciliter la mise en œuvre d'un aménagement soucieux de maintenir et de renforcer le lien social, préserver le capital foncier du Pays de Dinan

### Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

Economie

Accessibilité

Cadre de vie

Maritimité

Ressources

### Fonds du contrat de partenariat mobilisés

Crédits régionaux

FEADER (Leader)

FEDER (ITI)

FEAMP

|   |   |
|---|---|
| <b>Politique territoriale régionale</b> (crédits régionaux du contrat de partenariat)             |   |
| <b>Intitulé des fiches actions déclinant la Priorité</b> (maximum de 5 fiches) (cf p 14 de l'AMI) |   |
| <b>Fiche action 2.1 :</b>   | Doter le territoire d'outils de connaissance, d'outils de planification et d'outils opérationnels en matière d'aménagement et d'urbanisme                     |
| <b>Fiche action 2.2 :</b>   | Accompagner les acteurs pour optimiser les réponses et les outils permettant un accès au logement adapté aux étapes de la vie                                 |
| <b>Fiche action 2.3 :</b>   | Revitaliser les centres bourgs grâce à la rénovation, la réhabilitation énergétique de l'habitat  |
| <b>Fiche action 2.4 :</b>   | Encourager et faciliter la mise en œuvre d'un aménagement soucieux de maintenir et de renforcer le lien social, préserver le capital foncier du Pays de Dinan |
| <b>Montant de l'enveloppe dédiée à la Priorité (crédits régionaux) :</b>                          |   |
| <b>988 000 €</b>  |   |

|  |
|--|
| <b>Indicateurs de résultat</b><br><i>Mesurent la façon dont les actions menées participent à la mise en œuvre de la priorité de développement (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Si la priorité mobilise des fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.</i> |
|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 2 :</b> | <b>Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays</b>   |
| <b>Fiche action n° 2.1 :</b>            | Doter le territoire d'outils de connaissance, d'outils de planification et d'outils opérationnels en matière d'aménagement et d'urbanisme |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectif :** Doter le territoire d'outils de connaissance, d'outils de planification, d'outils opérationnels en matière d'aménagement et d'urbanisme

**Contexte :** Le SCoT a été approuvé en février 2014. Il s'agit d'une première étape. Une seule communauté de communes est dotée d'un PLH ; aucune de PLUI. Or ces documents stratégiques constituent des outils pertinents pour décliner notamment les orientations du SCoT en matière d'accueil de population et de leur localisation. Les PLH, par exemple, incluent l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques...

Par ailleurs, le SCoT est un outil évolutif. Il doit s'adapter aux changements du territoire. Après les premiers mois de mise en œuvre, une modification sera nécessaire. Cela débouchera éventuellement sur une révision. La réalisation d'un volet mer pourrait être étudiée.

Une fois que les priorités d'actions auront été définies, il conviendra de mettre en œuvre et de mobiliser les dispositifs partenariaux adéquats. Les opérations programmées forment le cadre d'action privilégié des collectivités locales pour traiter, en partenariat avec l'Anah et d'autres co-financeurs, les problématiques liées à l'habitat privé sur un territoire urbain ou rural. Ces outils institutionnels permettent de réunir l'ensemble des partenaires autour d'un même projet d'actions et contribuent à déclencher des dynamiques de réinvestissement dans des secteurs délaissés.

Sur les 10 dernières années, le Pays de Dinan a connu une évolution de sa population de + 15 % ; une évolution du nombre de ménages de + 17 % et une évolution du parc de logements de 21 %. Au regard de ces seuls chiffres, le nombre de logements produits semble correspondre à la croissance démographique.

Pourtant, l'offre ne satisfait pas la demande :

- Est-ce que les logements supplémentaires sont aux bons endroits ? (localisation, proximité des services, des transports ...)
- Sont-ils de la bonne taille ?
- Sont-ils à des prix accessibles ?

Ces problématiques rendent nécessaires la création d'outils de connaissance, de planification, d'aides à la décision, et d'évaluation pour que notre territoire soit attractif et réponde aux attentes. Cela permettra également d'utiliser au mieux les fonds publics en développant l'activité économique du secteur des travaux publics pour la construction et la rénovation.

### Type de projets éligibles

Projets éligibles : SCOT, PLH, PLUI, OPAH, schémas directeurs, observatoire de l'habitat, du foncier, du logement vacant, tous les outils permettant des réflexions et des choix collectifs

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités

### Dépenses éligibles

Etudes (diagnostic, préconisations, plan d'actions...)  
Suivi/animation (externe)  
Communication/concertation  
Reproduction, publicité

#### Dépenses non éligibles

Fonctionnement interne  
Démarche communale

#### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Mutualisation, coopération, approche collective, pertinence de l'échelle, partage de connaissance

Projets d'échelle Pays et/ou intercommunalité

#### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

#### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

Nombre de communes couvertes par un document de planification, (T o\_signature contrat//T revoyure)



|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 2 :</b> | <b>Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays</b>   |
| <b>Fiche action n° 2.2 :</b>            | Accompagner les acteurs pour optimiser les réponses et les outils permettant un accès au logement adapté aux étapes de la vie |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectif :** Accompagner les acteurs pour optimiser les réponses et les outils permettant un accès au logement adapté aux étapes de la vie

**Contexte :** La diversification des parcours résidentiels est une tendance lourde. Les parcours sont moins linéaires : 1 locataire sur 5 a été propriétaire auparavant, la taille des ménages diminue (taille moyenne en 2011 : 2,2 soit une baisse de 8% en 10 ans).

1. Les causes : décohabitation (séparation, départ des jeunes du logement...) ; problèmes de santé et de dépendance liés au vieillissement de la population ; mobilité professionnelle ou liée à la formation (initiale, continue) plus importante
2. Les conséquences : plus de petits logements nécessaires ; le besoin de logements locatifs ou avec des modes d'occupation plus souples est plus important ; adaptation des logements au handicap, et à la perte d'autonomie

Parallèlement, le besoin d'accompagnement des ménages par rapport aux changements à mettre en œuvre est croissant (faire évoluer son statut d'occupation, encourager la rénovation, la vente d'un bien, d'une partie d'un terrain...).

En matière de logement social : 64,8% des ménages du Pays de Dinan sont éligibles (contre 62,4 % au niveau du département). Il y a 9 fois plus de demandeurs de locatif social entre 2011 et 2014, soit 1610 ménages. On observe :

- des besoins importants pour des petits ménages aux profils d'âges variés (69% des demandeurs sont des foyers d'une ou deux personnes)
- le logement social n'est pas un parc réservé à un public jeune ou spécifique
- la typologie de production est clairement identifiée (T2 ou T3)

Par ailleurs, il y a un décalage entre la perception du logement social et la réalité : l'image du logement social est encore négative, alors que c'est un levier pour accéder aux services, à des soins, un emploi, une formation...

Enfin, les personnes en situation de handicap, ou les personnes âgées en perte d'autonomie ont besoin de logements adaptés. Outre l'adaptation du domicile au handicap et à la perte d'autonomie, il convient aussi de prévoir des logements d'un nouveau type, intermédiaires entre l'établissement et le domicile isolé. Des projets d'habitats regroupés, avec ou sans maîtresse de maison pourraient voir le jour en ce sens.

Afin d'optimiser l'offre globale de logement, mais aussi de proposer des logements adaptés aux besoins, il convient de réfléchir à un véritable parcours résidentiel.

### Type de projets éligibles

Plateforme habitat

Opération de formation, sensibilisation

Projets collectifs territorialement différenciés (forme et /ou gouvernance) du type habitat intermédiaire, habitat partagé, adapté, intergénérationnel...

Écoquartier

### Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités

Bailleurs sociaux

Mutualité

Associations, coopératives

### Dépenses éligibles

Études de faisabilité, études urbaines, accompagnement : architecte, ingénierie, plateforme habitat  
 Communication  
 Organisation de formation localement/sensibilisation/pédagogie  
 Investissement – Construction/rénovation avec plafond / logement ou opération  
 Mise en place d'un gestionnaire de fonds

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Gouvernance : Mutualisation, projets fait en coopération, approche collective, partage de connaissance

Publics cibles : jeunes, personnes âgées, public en insertion, fragilisé...

Critères d'innovation

Critère sur la pertinence de l'échelle du projet

Pertinence du choix du porteur de projet par rapport à l'influence du projet

Projets d'échelle communale, intercommunale, Pays

Valorisation des projets si objectif de densification, avec utilisation des logements vacants, et des bâtiments en centre-bourg

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |   |
|---|---|
| Autofinancement minimum                                 |   |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |   |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |   |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |   |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) | Plafond par logements ou par opérations ? |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |  |
|---|--|
| <b>Priorité de développement n° 2 :</b> | <b>Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays</b>  |
| <b>Fiche action n° 2.3 :</b>            | Revitaliser les centres bourgs grâce à la rénovation, la réhabilitation énergétique de l'habitat |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectifs :** Revitaliser les centres bourgs grâce à la rénovation, la réhabilitation énergétique de l'habitat

**Contexte :** Les centres bourgs perdent des habitants au profit des périphéries. Le SCoT se donne comme objectif d'inverser la tendance. Afin de pouvoir maintenir les populations, d'en accueillir de nouvelles, il convient d'offrir un parc de logement de qualité qui tend à être sobre énergétiquement. Une attention particulière devra être portée sur le logement vacant.

Ce parc vacant est estimé par la DREAL à 5 374 logements en 2011, en hausse de 30% entre 1999 et 2011 : 61% des logements vacants disposent de tout le confort\* et seraient donc mobilisables (il y a cependant un décalage entre définition INSEE et les attentes réelles des acheteurs ou des locataires) ; 63% des logements vacants le sont depuis plus d'un an...

Les origines de la vacance sont variées : succession non réglée, logements non adaptés (taille, configuration (étage, commerce...)), prix non adaptés, logements indignes, insalubres ou énergivores. Ce parc de logements constitue un vivier mobilisable. Il y a donc un travail à faire pour convaincre et inciter les propriétaires à rénover les logements et les louer.

Le type de logements présents sur le Pays de Dinan (habitat individuel pour 88 %) favorise la surconsommation d'énergie contrairement à l'habitat collectif qui présente de nombreux avantages de ce point de vue (superficie chauffée plus petite, moindre déperdition de chaleur, mode de chauffage collectif...).

Plus de la moitié des logements construits en Pays de Dinan l'ont été avant la première réglementation thermique de 1975, beaucoup moins exigeante en matière d'isolation thermique. Ainsi, 78% des résidences principales ayant réalisé un diagnostic de performance énergétique (DPE) appartiennent aux classes énergétiques E/F/G, 22% aux C et D.

*\*Éléments de confort au sens de la définition INSEE : électricité, chauffage, alimentation en eau potable, évacuation des eaux ménagères et des eaux-vannes, cuisine, installation sanitaire (W.C), équipement pour la toilette corporelle*

### Type de projets éligibles

Études/diagnostics thermiques, énergétiques

Opération collective de rénovation énergétique de l'habitat, PIG sur des thématiques de l'habitat et de la rénovation

Animation de territoire

Plateforme habitat (accompagnement, conseil...)

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités

Privés (en cours d'évaluation de faisabilité)

Établissements publics

### Dépenses éligibles

Études

Fonctionnement

Investissement

Animation

Communication

Formation

### Dépenses non éligibles

Foyers logements pour personnes âgées, EPHAD

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Conditions de ressources

Résidences principales/Aide possible pour propriétaires loueurs avec engagement à louer à l'année pendant 9 années

Valorisation des projets si objectif de densification, avec utilisation des logements vacants, et des bâtiments en centre-bourg (lien avec services/mobilité/dynamique)

Mobilisation en amont du projet des interlocuteurs pertinents : par ex les représentants du monde du handicap (concertation)

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 2 :</b> | <b>Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays</b>   |
| <b>Fiche action n° 2.4 :</b>            | Encourager et faciliter la mise en œuvre d'un aménagement soucieux de maintenir et de renforcer le lien social, préserver le capital foncier du Pays de Dinan |

### Problématique spécifique à cette action

**Objectifs :** Encourager et faciliter la mise en œuvre d'un aménagement soucieux de maintenir et de renforcer le lien social, préserver le capital foncier du Pays de Dinan

**Contexte :** Les élus du Pays se sont fixés comme objectif d'accueillir 17 000 habitants à horizon 20 ans tout en ayant une consommation foncière raisonnée. Au vu de l'élaboration du SCoT, la volonté des élus du Pays de Dinan a été affirmée et réaffirmée de consommer moins de foncier. Cela s'est traduit concrètement par des recommandations et des prescriptions tant en matière d'habitat et que de développement économique.

L'accueil des populations ne peut plus se faire uniquement dans une maison individuelle construite au milieu d'une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup>. D'autres approches sont possibles et nécessaires. Les perceptions des habitants, des élus, des professionnels doivent évoluer. La concertation, la pédagogie et l'information sont primordiales.

De même, dans le secteur du développement économique, les possibilités de densification et d'optimisation du foncier déjà artificialisé doivent être mieux connues car elles constituent un potentiel immédiatement disponible. Cela doit permettre à la fois aux espaces dédiés de gagner en qualité mais aussi de réguler les ouvertures à l'urbanisation.

Ainsi les réflexions de densification dans les bourgs et dans les zones d'activités (espaces de développement économique), les opérations de lutte contre la vacance, de réinvestissement/traitement des friches etc. contribuent à reconstruire la ville sur la ville sans artificialiser plus de terres agricoles et naturelles. Par exemple, les opération de "division de logements" pour permettre l'accueil de jeunes et/ou de familles monoparentales dans de grandes bâtisses vacantes depuis longtemps dans les bourgs.

### Type de projets éligibles

Etudes prospective économique/Positionnements  
 Référentiel foncier  
 Requalification de zones/Friches  
 Formation/sensibilisation  
 Visites de terrain  
 Projets de densification (par ex : BIMBY)  
 Schémas directeurs communaux

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités  
 Privés (à préciser)  
 Établissements publics

### Dépenses éligibles

Etudes urbaines, études de densification  
 Etudes prospective éco/Positionnements  
 Référentiel foncier  
 Requalification de zones/de friches  
 Formation/sensibilisation  
 Visites de terrain

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Financement conditionné à une étude préalable

Projet inclus dans une réflexion globale

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

**Priorité de développement n° 3 :** Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles

### Problématique posée au territoire

L'attractivité d'un territoire et la qualité de son cadre de vie dépend, entre autre, de la qualité, la diversité de ses services et de leur accessibilité. Chaque habitant d'un territoire, tout au long de sa vie - de la petite enfance à la fin de vie - fait appel à des services différents et ses besoins évoluent en fonction de son âge, de sa localisation, de ses activités, de sa situation familiale, etc. Un service essentiel reste toutefois indispensable, tout au long de la vie : l'offre de soins et de prévention.

Le Pays de Dinan, en tant que territoire rural n'échappe à la problématique de l'offre de santé qui devient prégnante depuis plusieurs années.

A cela s'ajoute une faiblesse réelle en matière d'accessibilité aux services dits essentiels, sur le territoire, en particulier en ce qui concerne la mobilité géographique, mais également l'accessibilité et mobilité numérique.

Toujours dans une logique prospective et aussi d'efficacité, le territoire, se doit de penser l'amélioration et le développement de l'offre de services, notamment en matière de santé, et l'accessibilité à l'échelon du Pays, en concertation avec tous les acteurs concernés, tant publics que privés, en s'appuyant sur une optimisation du maillage du territoire et la mutualisation des offres et initiatives locales.

### Objectifs

- Renforcer notre offre de soins et de prévention
- Développer l'accessibilité et la mobilité sur le territoire
- Soutenir les initiatives en faveur des publics fragilisés

### Orientation(s) régionale(s) dans laquelle s'inscrit la Priorité

- Economie                       Accessibilité                       Cadre de vie  
 Maritimité                       Ressources

### Fonds du contrat de partenariat mobilisés

- Crédits régionaux             FEADER (Leader)             FEDER (ITI)                       FEAMP

### Politique territoriale régionale (crédits régionaux du contrat de partenariat)

#### Intitulé des fiches actions déclinant la Priorité (maximum de 5 fiches) (cf p 14 de l'AMI)

**Fiche action 3.1 :** Renforcer notre offre de soins et de prévention

**Fiche action 3.2 :** Développer l'accessibilité et la mobilité sur le territoire

**Fiche action 3.3 :** Soutenir les initiatives en faveur des publics fragilisés

#### Montant de l'enveloppe dédiée à la Priorité (crédits régionaux) :

**525 619 €**

### Indicateurs de résultat

*Mesurent la façon dont les actions menées participent à la mise en oeuvre de la priorité de développement (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Si la priorité mobilise des fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 3 :</b> | Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles |
| <b>Fiche action n° 3.1 :</b>            | Renforcer notre offre de soins et de prévention   |

### Problématique spécifique à cette action

Objectifs : Renforcer notre offre de soins et de prévention

Contexte : Le maintien voire le renforcement de l'offre locale de santé revêt une importance essentielle tant du point de vue de l'équité dans l'accès aux soins que pour renforcer l'attractivité du territoire du Pays de Dinan vis-à-vis de nouvelles populations.

Si le rôle de l'Etat demeure bien évidemment essentiel dans la définition et le déploiement de ces politiques, il n'en demeure pas moins que les collectivités locales y ont également toute leur place :

- pour accompagner et déployer ces politiques nationales ;
- pour favoriser la mise en réseau des professionnels de santé avec ceux du secteur médico-social.

Par ailleurs, on observe de réelles difficultés tant en matière de présence locale de certaines spécialités médicales que de renouvellement de cette offre dans la décennie à venir :

- la moitié de ces médecins généralistes ont plus de 55 ans ;
- la sous-densité de l'ensemble des autres professionnels libéraux : médecins spécialistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, dentistes ;
- une sous-densité de laboratoires d'analyses médicales ;
- une inquiétude des professionnels de santé concernant certaines spécialités (ex : 18 mois d'attente pour une consultation en pédopsychiatrie par exemple).

De surcroît, des thématiques de santé apparaissent comme prioritaires en termes de prévention. L'animation territoriale de santé, avec les acteurs et élus du territoire proposent de développer un programme d'action concerté et partagé autour des axes suivants :

- La santé mentale : la prévention du mal être, de la souffrance psychique, du risque suicidaire (MISACO du Pays de Dinan, collectif Semaine d'information sur la santé mentale, etc.).
- La prévention des conduites addictives avec et sans produit (alcool, tabac, cannabis, cocaïne, dérivés d'opiacés, médicaments-alcool, autres drogues, jeux, cyberdépendance, utilisation des réseaux sociaux, etc.) (Comité addiction du Pays de Dinan)
- la vie affective et sexuelle (Comité du Pays de Dinan)
- l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité
- la nutrition (autour de l'équilibre alimentaire pour la jeunesse, et de la lutte contre la dénutrition pour les personnes âgées)

### Type de projets éligibles

Politique territoriale de santé à l'échelle du Pays : étude/schéma de santé

Télémédecine

Maisons et pôles de santé pluriprofessionnels/structures permettant de fédérer plusieurs professionnels (échelle pertinente en lien avec un schéma ARS/Pays)

Point d'accueil généraliste pour l'accueil des personnes en souffrance qui ne relèvent pas à proprement parler d'un suivi psychiatrique, mais d'un simple accompagnement pour reprendre confiance, réussir à passer certaines étapes, etc.

Point accueil écoute jeune

Projets de prévention et promotion de la santé basés sur une analyse des besoins ciblés, et la volonté des acteurs du territoire.

### Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités

Privés



### Dépenses éligibles

Etudes  
Fonctionnement  
Investissement  
Animation  
Communication  
Formation

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Intégration dans un schéma de Pays/de Cc/ARS

Projets de territoire à l'échelle du Pays ou à minima d'une intercommunalité, basés sur des besoins repérés par les professionnels et élus locaux en lien avec les politiques nationales déclinées par l'ARS Bretagne (PRS, PTS, PRAPS, etc.)

L'ensemble des projets mis en place devront être évalués tous les ans, afin de s'assurer qu'ils répondent toujours aux besoins repérés.

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 3 :</b> | Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles |
| <b>Fiche action n° 3.2 :</b>            | Développer l'accessibilité et la mobilité sur le territoire                                     |

### Problématique spécifique à cette action

Objectif : Développer l'accessibilité et la mobilité du territoire

Contexte : Le Pays de Dinan est multiple. 80 communes le composent avec autant de spécificités, de particularités mais avec une seule et même envie : être attractif et accessible.

Les programmes LEADER conduits depuis plusieurs générations ont permis de pallier à la faiblesse de l'offre de services notamment dans le domaine de la petite enfance. C'est un plus pour l'attractivité du Pays.

Il reste cependant beaucoup de travail pour mailler le territoire en services de qualité, mettre en réseau les initiatives présentes sur le territoire et encourager la création d'actions de mutualisation, d'optimisation aux bénéfices d'un accès équitable aux services.

Les questions d'accessibilité et de la qualité de l'offre doivent être au cœur des préoccupations.

Est-ce le service qui vient à l'utilisateur ou bien est-ce l'utilisateur qui va aux services ? Les deux doivent être possibles.

Les usagers n'ont parfois pas le choix : chômage, précarité, emploi éloigné du domicile, garde d'enfants, offre de soin et offre culturelle éloignées, etc.

Des solutions pour une mobilité accrue des populations doivent être réfléchies et mises en place. Elles devront proposer une alternative au tout voiture.

Par ailleurs, le Pays de Dinan n'est pas un territoire exemplaire en desserte numérique (internet/téléphonie). Par conséquent, il n'est pas à l'avant garde des usages du numérique. Or, les territoires qui ont fait le choix volontariste d'investir dans cette thématique sont aujourd'hui gagnants tant en termes d'accueil de populations, d'entreprises, de créations d'emplois, et d'attractivité de leur territoire.

### Type de projets éligibles

Plate forme mobilité (information, animation/communication, ingénierie, accompagnement des initiatives publiques et privées, mutualisation des parcs privés et publics, etc.)

Transports à la demande

Garage solidaire

Autopartage

Parc de location de véhicules (scooters, vélos, voitures avec et sans permis)

Navettes culturelles

etc.

Usages numériques (espaces numériques de travail, télécentres, espaces publics numériques, centre de visioconférence, télémédecine, outils mutualisés informatique (développement du WebSIG))...

Tous projets contribuant à rendre le service accessible et toute expérimentation répondant aux objectifs de la fiche

### Type de bénéficiaires

(Statuts des porteurs de projets)

Collectivités

Privés

### Dépenses éligibles

Etudes  
Fonctionnement  
Investissement  
Animation  
Communication  
Formation

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

### Modalités de financement proposées par le Pays

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### Indicateurs de réalisation

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|   |   |
|---|---|
| <b>Priorité de développement n° 3 :</b> | Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles |
| <b>Fiche action n° 3.3 :</b>            | Soutenir les initiatives en faveur des publics fragilisés                                       |

### Problématique spécifique à cette action

Objectifs : Soutenir les initiatives en faveur des publics fragilisés

Contexte : Le diagnostic réalisé dans le cadre de la préparation du nouveau Schéma d'action social du Conseil général a mis en exergue la forte poussée démographique à l'échelle du Pays de Dinan mais également le développement significatif de différentes formes de précarité : hausse du chômage, augmentation des familles monoparentales, précarité des jeunes...

Le Pays de Dinan se caractérise également par une proportion importante de personnes âgées pour lesquelles l'offre d'équipements et de services mérite d'être renforcée et mieux organisée. Il convient également de prendre en compte les besoins croissants avec l'allongement de la durée de vie.

Les publics fragilisés souffrent de l'isolement, contre lequel il faut proposer des actions. La lutte contre l'isolement est reconnue comme un facteur de recul de la perte d'autonomie. Les initiatives en ce sens seront donc confortées par le territoire.

La logique de cohésion sociale soutendue ci-dessus doit aussi être le ferment d'actions en direction des personnes loin de l'emploi et souvent en dehors de toute vie sociale, mais aussi des personnes de nationalité étrangère qui ont besoin d'un appui pour s'intégrer.

Globalement, la mise en réseaux des acteurs du territoire travaillant autour des publics fragilisés est nécessaire, de même qu'une meilleure lisibilité du rôle de chacun.

### Type de projets éligibles

Structuration et professionnalisation des services à la population sur le territoire du Pays  
 Formation des élus et/ou administrateurs des structures concernées  
 Développement de services d'aide aux aidants (Alzheimer, etc.)  
 Accompagnement à la vie citoyenne pour les personnes en situation de handicap  
 Projets d'accompagnement pour rupture de l'isolement  
 Développement de nouveaux projets d'accueil du handicap  
 Actions de remobilisation du public marginalisé  
 Actions de lutte contre l'illettrisme, d'aide à l'intégration

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités  
 Privés

### Dépenses éligibles

Etudes  
 Fonctionnement  
 Animation  
 Communication  
 Formation

### Dépenses non éligibles

### **Critères de sélection proposés par le Pays**

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

Services autorisés par le CG

Accompagnement des collectivités pour prendre en compte les personnes en situation de handicap dans la vie de la cité

### **Modalités de financement proposées par le Pays**

|   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

### **Indicateurs de réalisation**

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

|  |                              |
|--|------------------------------|
| <b>AXE "REEQUILIBRAGE TERRITORIAL" (p 14 de l'AMI)</b> | Conforter l'armature du SCoT |
|--|------------------------------|

### Territoire ou type de territoire ciblé

Communes du pôle de centralité principale : Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert, Taden, Trélivan et communes des pôles de centralité secondaire : Plancoët, le bipôle Broons-Caulnes, le bipôle Matignon – Saint-Cast le Guildo

### Problématique

Avec le pôle dinannais (communes de Dinan, Lanvallay, Léhon, Quévert, Taden, Trélivan), le Pays possède une « petite agglomération » regroupant environ 27 000 habitants, présentant un caractère historico-patrimonial de premier plan, proposant les principaux équipements, commerces, services supérieurs et intermédiaires du Pays, pourvoyant une part significative des emplois. Les fonctions spécifiques que doit assurer l'agglomération dinannaise à l'échelle du Pays sont réaffirmées dans le SCOT à travers un statut de pôle de centralité principal.

Aussi, il apparaît primordial dans l'intérêt de l'ensemble des habitants et acteurs du Pays de Dinan de « faire mieux et plus de ville » dans ce pôle dinannais :

En articulation avec ce statut de pôle de centralité principal de l'agglomération dinannaise, le SCOT affirme la volonté de développer des pôles de centralité secondaire : Plancoët, le bipôle Broons-Caulnes, le bipôle Matignon – Saint-Cast le Guildo. Ces pôles secondaires doivent jouer un rôle complémentaire par rapport au pôle de centralité principal de Dinan. Leur offre d'équipements et de services relaye les fonctions de centralité, sur tout le territoire du Pays.

### Objectifs

Conforter les fonctions structurantes des pôles principal et secondaires

Contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des quartiers en difficulté du pôle principal

### Fonds du contrat de partenariat mobilisés (crédits régionaux et FEADER, FEDER ou FEAMP)

Crédits régionaux, FEDER, FEADER, FEAMP

### Politique territoriale régionale (crédits régionaux du contrat de partenariat)

**Intitulé des fiches actions thématiques déclinant l'axe "Rééquilibrage territorial"** (maximum de 5 fiches)

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Fiche action 4.1 :</b> | Conforter les fonctions structurantes des pôles principal et secondaires |
|---------------------------|--|

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Fiche action 4.2 :</b> | Contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des quartiers en difficulté du pôle principal |
|---------------------------|---|

**Montant de l'enveloppe dédiée à l'axe "Rééquilibrage territorial" (crédits régionaux) :**

**500 000 €**

### Indicateurs de résultat

Mesurent la façon dont les actions menées participent à la mise en œuvre de l'axe rééquilibrage territorial (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Si l'axe mobilise des fonds européens, les indicateurs devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.

|  |  |
|--|--|
| <b>Axe "Rééquilibrage territorial"</b> | Conforter l'armature du SCoT   |
| <b>Fiche action n° 4.1 :</b>           | Conforter les fonctions structurantes des pôles principal et secondaires |

### Problématique spécifique à cette action

Au regard des éléments exposés ci-avant, il apparaît primordial que les acteurs publics locaux du Pays de Dinan traduisent dans l'ensemble de leurs futures politiques de développement le maillage urbain défini par le SCOT.

Autrement dit, il s'agira d'examiner systématiquement, pour chaque projet en quoi et comment celui-ci contribue à conforter l'armature urbaine voulue dans le SCOT :

- Quel est le rayonnement de cet équipement ou de cette politique d'animation ?
- Cet équipement ou dispositif d'animation relève-t-il d'une gamme supérieure, intermédiaire ou de proximité et en conséquence et dans quel type de pôle (principale ou secondaire) a-t-il vocation à être localisé ?
- Comment un équipement ou dispositif d'animation à localiser préférentiellement dans un pôle de centralité secondaire s'articule-t-il avec l'offre présente dans le pôle principal dinannais ?

### Type de projets éligibles

Equipements structurants contribuant à conforter l'armature urbaine promue dans le SCOT (culture, sports, loisirs, tourisme, etc.)

### Type de bénéficiaires

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités  
Privés

### Dépenses éligibles

Etudes  
Investissement (construction neuves et rénovations)  
Communication  
Formation

### Dépenses non éligibles

### Critères de sélection proposés par le Pays

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

### Modalités de financement proposées par le Pays

Autofinancement minimum

Plancher de subvention régionale (en € et en %)

|   |  |
|---|--|
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

**Indicateurs de réalisation**

Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.



|  |   |
|--|---|
| <b>Axe "Rééquilibrage territorial"</b> | Conforter l'armature du SCoT  |
| <b>Fiche action n° 4.2 :</b>           | Contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des quartiers en difficulté du pôle principal |

### **Problématique spécifique à cette action**

Les quartiers connaissant les dysfonctionnements les plus importants ont vocation à devenir, grâce à la concentration des efforts publics, des quartiers comme les autres. Ces quartiers nécessitent une vigilance de la part des pouvoirs publics pour mobiliser sans faille le droit commun au service des fragilités.

Une attention particulière devra être portée sur les liens entre les quartiers et la promotion de la mixité sociale dans tous les territoires.

Pour réussir, ces initiatives doivent se faire avec les habitants. Favoriser la prise de parole, garantir la place des habitants dans les instances de pilotage des projets, créer un espace de propositions et d'initiative à partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions, tels pourraient être les objectifs de cette fiche action.

### **Type de projets éligibles**

### **Type de bénéficiaires**

*(Statuts des porteurs de projets)*

Collectivités  
Privés

### **Dépenses éligibles**

Études  
Communication  
Formation  
Animation

### **Dépenses non éligibles**

### **Critères de sélection proposés par le Pays**

*Ils permettent de préciser le cadre d'éligibilité des dossiers, dans le respect des principes généraux définis par la Région, ainsi que des réglementations nationales et européennes.*

*D'autres conditions pourront être établies par la Région à l'issue de la négociation (conditions suspensives).*

| <b>Modalités de financement proposées par le Pays</b>   |  |
|---|--|
| Autofinancement minimum                                 |  |
| Plancher de subvention régionale (en € et en %)         |  |
| Plafond de subvention régionale (en € et en %)          |  |
| Autres fonds mobilisables (européens...)                |  |
| Complément d'informations (autres modalités à préciser) |  |

**Indicateurs de réalisation**

*Mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ils devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.*

## AXE "SERVICES COLLECTIFS ESSENTIELS" (p 15 de l'AMI)

Promouvoir une politique petite enfance et enfance de qualité et contribuant à renforcer l'attractivité du Pays de Dinan

### Problématique

Entre 2014 et 2030, la population du Pays de Dinan pourrait croître de 17 000 habitants (prospective démographique du SCOT) sous les effets conjugués d'une attractivité résidentielle renouvelée et de ses propres dynamiques naturelles. De facto, le volume des besoins et des demandes ira croissant dans les deux décennies à venir.

La nature des besoins et des demandes va également fortement se modifier :

- allongement de la durée de vie et attractivité du territoire pour des populations retraitées ;
- risque de fragilisation sociale accrue d'une frange de la population (jeunes, femmes...) ;
- évolution des modes et rythmes de vie ;
- évolution des technologies de l'information et de la communication ;

Les besoins sont immenses. Les acteurs du territoire ont choisi néanmoins de mobiliser cet axe aux bénéfices de actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance. Ils sont en effet l'avenir du Pays.

### Objectifs (type de services ou de populations ciblés...)

Soucieux de l'accueil de nouvelles populations sur le territoire, les élus du Pays de Dinan souhaitent poursuivre l'action menée lors des précédentes programmations, notamment Leader, en direction de l'enfance et la petite enfance.

Les besoins en structures d'accueil de la petite enfance sont en effet loin d'être comblés. Micro crèches, multi accueils doivent encore être aménagés, mais plus généralement ce sont toutes les pistes d'éveil des tous petits qui seront appréhendées.

Par ailleurs, au regard des difficultés de certaines familles, des lieux d'écoute seront privilégiés comme les actions d'accompagnement à la parentalité.

Pour compléter le panel des services collectifs essentiels en direction de l'enfance, les élus souhaitent également maintenir les actions en direction de l'aménagement d'écoles.

### Fonds du contrat de partenariat mobilisés (crédits régionaux et FEADER, FEDER ou FEAMP)

Crédits régionaux, FEADER

### Politique territoriale régionale (crédits régionaux du contrat de partenariat)

#### Montant de l'enveloppe dédiée à l'axe services collectifs essentiels (crédits régionaux)

(20%maximum de l'enveloppe) :

**12% soit 500 000 €**

### Indicateurs de résultat

Mesurent la façon dont les actions menées participent à la mise en oeuvre de l'axe services collectifs essentiels (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Si l'axe mobilise des fonds européens, les indicateurs devront être conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse et le PDR Feader.

**Synthèse de la mobilisation des crédits régionaux du contrat de partenariat**

|  | <b>Crédits régionaux 2014-2016</b> |   |
|--|------------------------------------|---|
| Axe priorités de développement                                 | 3163000                            | € |
| <i>dont Priorité de développement n°1</i>                      | 1650000                            | € |
| <i>dont Priorité de développement n°2</i>                      | 988000                             | € |
| <i>dont Priorité de développement n°3</i>                      | 525619                             | € |
| Axe rééquilibrage territorial (facultatif)                     | 500000                             | € |
| Axe services collectifs essentiels                             | 500000                             | € |
| <b>TOTAL DOTATION PRIORITES PARTAGEES<br/>DE DEVELOPPEMENT</b> | 4163619                            | € |

## 4. Les fonds européens

### Investissement territorial intégré (ITI) FEDER (p 20 de l'AMI)

Souhait de mobiliser l'ITI FEDER :            oui             non

Actions du Programme Opérationnel FEDER que le Pays souhaite mobiliser :

| <b>Axe 1 du Programme opérationnel (PO) FEDER : usages numériques</b> |  |
|---|--|
| <i>Rappel : la mobilisation de cette action est obligatoire</i>       |  |
| Axe ou priorité de rattachement du contrat de partenariat             | Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles  |
| Problématique particulière/objectifs                                  |  |
| Types d'actions ou exemples de projets conformes au PO FEDER          | Usages numériques (espaces numériques de travail, télécentres, espaces publics numériques, centre de visioconférence, télémédecine, outils mutualisés informatique (développement du WebSIG .) |
| Coût global estimatif de ces actions ou projets                       |  |

| <b>Axe 3 du Programme opérationnel (PO) FEDER : énergies renouvelables</b>   |  |
|--|--|
| Souhait de mobiliser l'ITI FEDER sur cette action :            oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |  |
| Axe ou priorité de rattachement du contrat de partenariat  | Valoriser les ressources humaines, locales, économiques et environnementales du territoire |
| Problématique particulière/objectifs   |  |
| Types d'actions ou exemples de projets conformes au PO FEDER   |  |
| Coût global estimatif de ces actions ou projets  |  |

| <b>Axe 3 du Programme opérationnel (PO) FEDER : réhabilitation énergétique de l'habitat</b>                              |  |
|--|--|
| Souhait de mobiliser l'ITI FEDER sur cette action :            oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |  |
| Axe ou priorité de rattachement du contrat de partenariat  | Mettre en œuvre un urbanisme durable sur le Pays |
| Problématique particulière/objectifs   |  |
| Types d'actions ou exemples de projets conformes au PO FEDER   |  |
| Coût global estimatif de ces actions ou projets  |  |

| <b>Axe 3 du Programme opérationnel (PO) FEDER : mobilité durable</b>   |   |
|--|---|
| Souhait de mobiliser l'ITI FEDER sur cette action :            oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |   |
| Axe ou priorité de rattachement du contrat de partenariat  | Conforter l'attractivité du Pays à la faveur de services performants, de qualité et accessibles |
| Problématique particulière/ objectifs  |   |
| Types d'actions ou exemples de projets conformes au PO FEDER   |   |
| Coût global estimatif de ces actions ou projets  |   |

**DLAL FEADER (programme Leader) (p 25 de l'AMI)**

Souhait de porter un programme Leader : Oui  Non

Axe(s) et priorité(s) de développement du contrat de partenariat auquel il se rattache

Demande de soutien préparatoire Oui  Non

Précisions, éléments complémentaires

**Attention : le programme Leader fait l'objet du second volet de l'AMI**

**CONSULTATION DLAL FEAMP (p 23 de l'AMI)**

**Souhait de porter un DLAL FEAMP :**

Oui

Non

**Axe(s) et priorité(s) auxquels il vient répondre**

**Précisions, éléments complémentaires**

**Attention : le DLAL FEAMP fera l'objet d'un appel à candidatures ultérieur**



## 5. Gouvernance

### Proposition de composition du Comité unique de programmation multifonds (p 16 de l'AMI) :

*Non nominative, uniquement les structures représentées*

*Sur la base de la composition minimale présentée dans le point 1.4.1 de l'AMI*

#### Représentants élus (collectivités locales)

*(pas plus de 49%)*

#### Représentants privés

*(au moins 50%)*

### Proposition particulières relatives au Comité unique de programmation

*Sur la base des modalités précisées dans le point 1.4.2 de l'AMI (p 16 et 17 de l'AMI)*

Les membres du conseil d'administration du Conseil de Développement et les membres du Comité Syndical de Pays réfléchissent actuellement à 2 hypothèses de constitution du Comité Unique de Programmation (ci après). Elles seront discutées avec le Conseil Régional au cours de la négociation

#### Hypothèse 1

#### PROPOSITION PAR FONDS

| MEMBRES PERMANENTS - voix délibérative<br>mobilisés pour Contrat de partenariat et fonds européens                                      |  |
|---|--|
| 13 sièges « publics »   | 14 sièges « privés »   |
| Bureau du SMPD : la Présidente, les VP, les Présidents des CdC ou leur représentant, Conseiller Général<br>Conseiller Régional référent | 10 membres du Bureau et 4 membres issus du Conseil de développement  |
| <b>POOL de SUPPLEANTS*</b>  | <b>MEMBRES PRIVES PONCTUELS - voix délibérative / sollicités en fonction des fonds mobilisés par le projet</b> |
| Membres publics   | FEADER *- membres privés issus des ateliers et groupes de travail  |
| Membres privés  | FEAMP* – membres privés issus des ateliers et groupes de travail   |
| <b>1 siège public voix consultative</b>   |  |
| Conseillère Régionale   |  |

\*nombre de personnes restant à déterminer

Hypothèse 2

**PROPOSITION PAR PRIORITÉS**

| <b>14 sièges acteurs PUBLICS – voix délibérative</b>                |  |  |   |
|---|--|--|---|
| Titulaires  |  | Pool de Suppléants   |   |
| Présidente du Pays  | Conseiller Régional  | 7 conseillers communautaires                                 |   |
| 4 Vice-présidents   | 2 Conseillers Généraux                                       | 2 Conseillers généraux                                       |   |
| 6 Présidents des CdC  |  |  |   |
| <b>15 sièges acteurs PRIVÉS – voix délibérative</b>                 |  |  |   |
| Titulaires  |  |  | Suppléants  |
| 8 membres permanents issus du Conseil de développement              |  |  | membres<br>issus du CD<br>constitué des<br>« membres<br>ponctuels » |
| MEMBRES ponctuels sollicités en fonction des thèmes de la stratégie |  |  |   |
| 7 membres du CD<br>identifiés pers.<br>ressource « Thème 1 »        | 7 membres du CD<br>identifiés pers.<br>ressource « Thème 2 » | 7 membres du CD<br>identifiés pers.<br>ressource « Thème 3 » |   |
| <b>1 siège acteur public – voix consultative</b>                    |  |  |   |
| Conseillère Régionale   |  |  |   |

**PROPOSITION technique**

- composé de 29 sièges avec voix délibérative et 1 siège consultatif
- double quorum ⇒ 7 acteurs publics et 8 acteurs privés